

Contexte

Le Régime de pension de l'Assemblée législative est un régime de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative du Manitoba. Il est conçu pour fournir aux députés qui y participent un revenu de retraite à vie.

Le Régime a été créé en 2005 et est administré par la Régie de retraite de la fonction publique (la Régie).

Inscription et adhésion

L'adhésion au Régime est facultative. Les nouveaux députés peuvent s'inscrire dans les six mois suivant leur élection et leur participation se poursuit jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en fonction. Les cotisations cessent à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 71 ans ou lorsqu'ils comptent 35 années de service ouvrant droit à pension, selon la première éventualité. Les députés peuvent prendre leur retraite à 55 ans, après au moins un an de service.

Participants

		2024	2023
Participants	Participants non retraités	74	80
	Participants retraités et autres prestataires	72	68
	Total des participants	146	148

Services aux députés

Les députés participant au Régime peuvent obtenir de l'information et discuter de leurs comptes avec le personnel de la Régie en personne, virtuellement, par courriel ou par téléphone. Afin de faciliter leur planification, ils sont toujours invités à inclure leur partenaire, leur planificateur financier ou toute personne participant à des décisions financières clés.

Lettre de présentation



Régie de retraite de
la fonction publique

Le 17 juin 2025

Monsieur Tom Lindsey
Président de l'Assemblée
législative
450, Broadway, bureau 244
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Président,

L'article 21 du Règlement sur les prestations de pension des députés pris en application de la Loi sur l'Assemblée législative est ainsi libellé :

Au plus tard le 30 juin, l'administrateur prépare un rapport des activités du Régime et de la Caisse de retraite pour l'exercice précédent; il en fait parvenir une copie au président de l'Assemblée.

Je suis heureuse de présenter ci-joint le rapport annuel de 2024 du Régime de pension de l'Assemblée législative, qui comprend le rapport du Bureau du vérificateur général et les états financiers audités.

Le tout respectueusement soumis.

Carmele Peter, présidente
Régie de retraite de la fonction publique

444, avenue St. Mary,
bureau 1200
Winnipeg (Manitoba)

R3C 3T1

Canada

Tél. 204 946-3200
:
Sans 1 800 432-5134
frais
:
Télé 204 945-0237
c. :
Courriel askus@cssb.mb.ca
:

cssb.mb.ca

Message du directeur général

Bruce Schroeder

Voici le rapport annuel du Régime de retraite de l'Assemblée législative de 2024, un résumé du régime, des investissements et des états financiers audités du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Résultats des investissements

Bien que marquée par l'incertitude et une dynamique mondiale complexe, 2024 a été une bonne année pour l'équipe d'investissement. L'expertise et la discipline de l'équipe ont permis à la Caisse d'obtenir un rendement total de 16,55 %. Ce résultat exceptionnel traduit l'engagement de l'équipe à protéger et à faire croître les actifs de la Caisse au profit de tous les membres.

Transitions au sein de la direction

Merci à Carmele Peter, présidente sortante de la Régie

Cette année marque la fin du mandat de Carmele Peter en tant que présidente de la Régie de retraite de la fonction publique, couronnant un engagement de longue date. Elle a siégé au conseil d'administration de la Régie de 1995 à 2011, puis de nouveau de 2022 à 2025. En tant que présidente, elle a fait de la modernisation une priorité, a favorisé la transparence et a renforcé la communication au sein de tous les comités. Sa détermination et son esprit de collaboration ont entraîné des répercussions durables. Au nom du personnel et de l'équipe de direction, j'adresse à Carmele Peter nos sincères remerciements pour son leadership et son engagement.

Un départ teinté de gratitude

Après avoir passé 36 ans au sein de la Régie, je prendrai ma retraite à la fin du mois de juin. Je suis fier des innovations que nous avons apportées au fil des ans, en particulier la technologie qui a permis aux membres de communiquer plus facilement avec nous et d'obtenir le soutien dont ils ont besoin. Par-dessus tout, je suis fier de notre personnel, dont l'attention sincère à l'égard des membres est la marque de la Régie. Je suis également reconnaissant au conseil d'administration et à nos équipes de direction, passées et actuelles, pour leur soutien, leur collaboration et leur dévouement.

Bienvenue au nouveau directeur général, Michael Emslie

Alors que je m'appête à quitter mes fonctions, je peux contempler l'avenir avec confiance. J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau directeur général de la Régie, Michael Emslie, qui entrera en fonction le 14 juillet 2025.

Cadre supérieur de longue date au sein de la fonction publique du Manitoba, il apporte à ses nouvelles fonctions une expertise financière et une connaissance approfondie du secteur des régimes de retraite. Sous sa direction, la Régie poursuivra sa collaboration rigoureuse et productive avec le gouvernement.

Pendant cette période de transition, le conseil d'administration et le personnel restent focalisés sur nos membres et sur le soutien à apporter au nouveau directeur général dans les mois à venir.

Haute direction de la Régie

Administration

Bruce Schroeder

Direction générale

Hans Berger

Direction des systèmes d'information de gestion

Erin Polcyn Sailer

Direction des communications et des services aux membres

Dawn Prokopowich

Direction de l'administration des services à la clientèle

Rick Wilson

Direction des services de gestion et de communication
des finances et des investissements

Investissements

Peter Josephson, analyste financier agréé

Direction des placements

Clancy Ethans, MBA, analyste financier agréé

Direction générale des actifs non traditionnels

Services consultatifs et surveillance réglementaire

Actuaire-conseil

Ellement Consulting Group

Conseil juridique

Fillmore Riley

Audit

Bureau du vérificateur général

Gouvernance

La Commission de régie de l'Assemblée législative nomme un commissaire pour décider du salaire, des indemnités et des prestations de retraite. Le commissaire met en œuvre ces changements et fait rapport de ses décisions à la présidence de l'Assemblée législative.

Régie de retraite de la fonction publique

Le conseil d'administration de la Régie administre le Régime à titre de fiduciaire. Il est chargé de superviser l'administration du Régime et la gestion de la Caisse, en veillant à ce que les placements profitent à tous les participants et bénéficiaires.

Présidence

Carmele

Peter

Présidente

Exchange Income Corporation

Représentants du personnel

Jody Gillis

Doug Troke

Samantha Probetts

C. Reed Winstone

Représentants de l'employeur

JoAnne Reinsch

Randal T Smith

Scott Wilson

Lynn Zapshala-Kelln

Comité des finances et d'audit

Scott Wilson

Président

Représentant de l'employeur

Jody Gillis

Représentant du personnel

Lynn Zapshala-Kelln

Représentante de l'employeur

Samantha Probetts

Représentante du personnel

Comité de gouvernance et de ressources humaines

JoAnne Reinsch

Présidente

Représentante de l'employeur

Doug Troke

Représentant du personnel

Randal T Smith

Représentant de l'employeur

C. Reed Winstone

Représentant du personnel

Comité des placements

Le comité des placements gère les actifs de la Caisse de retraite de la fonction publique, du Régime de pension de l'Assemblée législative et d'autres régimes plus modestes.

Composition du comité :

- un représentant du personnel;
- le sous-ministre des Finances;
- la direction générale de la Régie;
- la présidence du conseil d'administration de la Régie;
- une présidence;
- jusqu'à quatre professionnels externes en placements.

Elizabeth Marr, analyste financière agréée*

Présidente

Retraitée, vice-présidente et directrice, relations institutionnelles
Gestion de Placements TD

A. Scott Penman*

Retraité, vice-président directeur et directeur des placements
Investors Group Inc.

Brian Allison*

Vice-président directeur, directeur des placements
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Richard Brownscombe*

Président

Montrose Mortgage Corporation Ltd.

BJ Reid*

Retraitée, IG Gestion de patrimoine
Directrice financière, fonds commun de placement et vice-présidente, services de fonds

Sil Komlodi[^]

Sous-ministre des Finances
Province du Manitoba

C. Reed Winstone[^]

Représentant du personnel
Régie de retraite de la fonction publique

Carmele Peter

Présidente

Régie de retraite de la fonction publique

Bruce Schroeder[^]

Directeur général

Régie de retraite de la fonction publique

Susan Stephen⁺

Trésorière

Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

* Personnes nommées en raison de leur expertise en placements

[^] Conformément aux exigences de la loi

⁺ Personne nommée par Hydro-Manitoba pour représenter uniquement la Caisse de cette société

Cotisations et financement

Le Régime est financé par les cotisations des participants, les cotisations du gouvernement provincial et les revenus de placement. La cotisation des participants correspond à 9 % de leur salaire. La Province paie le reste des coûts liés aux prestations de pension et aux autres dépenses, comme les frais administratifs.

Formule

La formule de ce régime de pension à prestations déterminées se base sur le nombre d'années travaillées et sur la moyenne des cinq meilleures années de gains admissibles. Si un participant n'a pas travaillé cinq ans, la Régie utilise la moyenne de toutes les années travaillées pendant qu'il participait au Régime, sous réserve des limites de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La pension maximale correspond à 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de gains admissibles.

Taux de rendement

Dans la mesure du possible, les actifs du Régime sont investis comme ceux de la Caisse de retraite de la fonction publique. En 2024, le taux de rendement du Régime était de 16,55 %, dépassant notre indice de référence fixé à 13,57 %.

Rajustement en fonction du coût de la vie

Auparavant, les pensionnés du Régime recevaient le même rajustement en fonction du coût de la vie que les participants à la Caisse de retraite de la fonction publique. En 2024, le rajustement était de 1,2 %.

Cette approche change en 2025. Le Règlement sur les prestations de pension des députés à l'Assemblée législative a été mis à jour le 9 décembre 2024 afin de garantir des rajustements en fonction du coût de la vie représentant au moins deux tiers (66,67 %) de l'augmentation annuelle de l'indice canadien des prix à la consommation de l'année précédente.

Points saillants

		2024	2023
Investissements	Taux de rendement	16,55 %	10,85 %
	Valeur marchande des placements	48 791 907 \$	41 969 820 \$
	Revenu net des placements	1 137 452 \$	1 008 951 \$
	Variation de la juste valeur des placements pour la période	6 011 830 \$	3 052 000 \$
Cotisations et paiements	Cotisations salariales	620 400 \$	612 126 \$
	Paiements du gouvernement	1 105 691 \$	1 090 946 \$
	Total	1 726 091 \$	1 703 072 \$
Versements provenant de la Caisse	Prestations de pension versées	1 828 748 \$	1 494 082 \$
	Remboursements et transferts	186 463 \$	1 794 748 \$
Dépenses	Administration	105 795 \$	106 272 \$
	Placements	190 857 \$	189 154 \$

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Caisse de retraite de l'Assemblée législative relèvent de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, comme il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers. La direction possède des contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger les actifs de la Caisse. De l'avis de la direction, les états financiers ont été réalisés en bonne et due forme et selon des seuils d'importance relative raisonnables, en y intégrant les estimations comptables et toutes les autres données qu'elle a jugées nécessaires, accessibles au 29 mai 2025.

Le cabinet Ellement Consulting Group a été nommé actuaire-conseil de la Caisse. Son rôle consiste à effectuer les évaluations actuarielles triennales de la Caisse conformément à la pratique actuarielle et à estimer les obligations relatives aux prestations à inclure dans les états financiers annuels.

Le vérificateur général effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les observations qui en découlent sont énoncées dans le rapport du vérificateur joint aux états financiers.

La responsabilité ultime des états financiers incombe aux membres du conseil d'administration de la Régie de retraite de la fonction publique. La Régie a mis sur pied un comité des finances et d'audit pour rencontrer le personnel de la Régie et les représentants du Bureau du vérificateur général. Il incombe au comité des finances et d'audit d'examiner les états financiers, de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités et de formuler une recommandation au conseil d'administration de la Régie concernant l'approbation des états financiers. Les auditeurs ont un accès complet et illimité au conseil d'administration de la Régie ainsi qu'au comité des finances et d'audit.

Le conseil d'administration de la Régie a examiné et approuvé ces états financiers.

Au nom de la direction,



Bruce Schroeder
Directeur général
Régie de retraite de la fonction publique



Rick Wilson
Directeur des finances
Régie de retraite de la fonction publique

